

SOMMAIRE

MEMOIRE DE MAITRISE EN ECONOMIE.....	1
REMERCIEMENT.....	2
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : APERCU GENERAL DE LA MICROFINANCE.....	2
Qu'est-ce qu'on attend par la Microfinance ?.....	2
I.1. Microfinance.....	2
I.2. Objectifs et principaux axes.....	5
I.3. Le contexte et les résultats.....	7
Historique de la Micro finance à Madagascar.....	11
II.1. Origine	12
II.2. La phase de développement et de la croissance.....	15
II.3. Les Acteurs de la Micro finance.....	16
Société d'investissement pour la Promotion des entreprises à Madagascar (SIPEM).....	25
Entreprendre à Madagascar (EAM)	25
Vola Mahasoa	25
Caisse d'épargne à Madagascar	25
Il existe des institutions financières qui ne sont pas regroupées sous ce vocable, les structures financières qui projettent d'exercer les activités dévolues aux institutions de microfinance. Généralement, elles ne sont pas reconnues comme telles ou ne sont pas encore engagées dans un processus d'agrément	25
.....	25
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE L'INSTITUTION.....	26
Caractéristique de la Région d'intervention	26
I-1. Milieu Physique	27
I-2. Milieu Humain et social	29
I-3. Secteur Economique	31
Région.....	33
Antananarivo.....	33
I-4. Structure d'intervention.....	35
II. OMBONA TAHIRY IFAMPISAMBORANA VOLA ou « OTIV ».....	37
.....	37
II-1. Historique et Identification de l'institution	37
.....	39
Parmi les 4 organismes qui interviennent ac.....	39
II-3. Objectifs et populations ciblées	40
II-4. Système de gestion et organisme structurel	41
II.4. Les services offerts	45
TROISIEME PARTIE : EVOLUTIONS DES ACTIVITES.....	47
BILAN	47
I-1. Analyse des résultats (1999-2002).....	47
Perspectives.....	52
II-1. Les problèmes et limites.....	52
II-2. Perspectives et visions à venir	54
CONCLUSION.....	57
BIBLIOGRAPHIE.....	1
RESUME.....	1

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEFI : Action pour le développement et de financement des micro entreprises
AECA : Association des Caisses d'Epargne et de Crédits Auto gérée
AGEPMF : Agence d'Exécution du Projet de la Micro Finance
AIM : Association des institutions financières non mutualistes
APIFM : Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes
BIT : Bureau International du Travail
BOA : Bank Of Africa
BTM : Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra
CECAM : caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle
CEM : Caisse d'Epargne de Madagascar
CIRD : Centre International de Développement et de recherche
DID : Développement International Desjardins
FENU : Fonds d'Equipement des Nations Unies
FERT : Fondation pour l'Epanuissement et le renouveau de la Terre
ICAR : International de Crédit Agricole et recherche
IDA : Association International de Développement
IFM : Institution Financière mutualiste
IRAM : Institut de Recherche et d'Application des Recherches au Développement
OTIV : Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola
PAIQ : Programme d'Appuis aux initiatives de quartier Micro crédit
PAMF : Projet d'Appuis à la Micro Finance
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
TIAVO : Tahiry Ifamontjena Amin'ny Vola

INTRODUCTION

La microfinance, c'est une activité d'épargne et de financement des petits producteurs ruraux et urbains. Elle a pour but d'améliorer les revenus et du niveau de vie de la population par un accès à des services financiers décentralisés et de proximité. La microfinance a deux objets tels que favoriser l'accès des petits producteurs exclus du circuit bancaire à des services financiers de proximité, et réaliser une meilleure collecte de l'épargne des ménages et des petits entrepreneurs.

En milieu rural, l'activité principale des chefs de ménage malgache est presque liée au secteur primaire. Malgré, les énormes potentialités du pays, des régions ou des communes, le facteur de déblocage réside du côté de l'offre de service financier. Aujourd'hui cette offre apparaît insuffisante et inadaptée au regard des besoins de l'économie. Les défaillances du système bancaire en milieu rural ont favorisé la création des institutions de micro finance (IMF) à partir de 1990 à Madagascar. Alors le gouvernement, avec les Bailleurs de fonds et les Agences d'implantation et de développement ont créées trois sortes d'institutions financières : entre autres les institutions financières mutualistes, les non mutualistes et les autres structures de la microfinance.

Le cadre d'étude de ce mémoire se situe à travers des institutions financières mutualistes, plus particulièrement, le cas du réseau OTIV Antananarivo. Ce mémoire se présente en trois parties: l'aperçu général de la micro finance, la première ; la présentation de l'institution comme deuxième et enfin l'évolution des activités de cette institution financière.

PREMIERE PARTIE : APERCU GENERAL DE LA MICROFINANCE

Qu'est-ce qu'on attend par la Microfinance ?

I.1. Microfinance

I.1.1. Définition

La « Microfinance », on distingue « micro » qui veut dire « peu », « petit ». La finance désigne « aide » en sens monétaire, qui vient du verbe financer. La microfinance c'est donc le petit financement entre les agents économiques.

La Microfinance désigne l'activité de collette d'épargne et de financement des petits producteurs ruraux et urbains. Elle peut être aussi définie par deux critères :

- La population bénéficiaire, relativement pauvre ou tout du moins exclue du système bancaire classique.
- Et des opérations d'épargne et de crédits de faibles montants.

A Madagascar, la Microfinance a commencé en 1976¹ par la BTM (Banky ny Tantsaha) et reprise en 1999 par BOA (Bank Of Africa) dans la cadre de la privatisation. Elle était la seule Banque dans le secteur de la Microfinance.

La Microfinance a un double objectif tel que :

- Favoriser l'accès des petits producteurs exclus du circuit bancaire à des services financiers de proximité et adaptés à la taille de leurs activités (Micro entreprises / micro-crédits).
- Réaliser une meilleure collecte de l'épargne des ménages et des petits entrepreneurs pour réinjecter dans la circuit économique.

En effet, l'institution de la Microfinance, plus particulièrement les mutualistes, est à la fois « emprunteur » et « prêteur ». Elle est « emprunteur » de façon qu'elle collecte l'épargne des gens. Alors elle est débiteur car elle a une dette envers les déposants. Elle est aussi prêteur car elle octroie des crédits pour les gens à besoin de financement, donc elle est créditeur envers les clients. Alors les institutions de microfinance sont donc considérées comme des petites banques. Théoriquement, leurs activités principaux sont concentrées sur trois points :

¹ Internet : <http://www.madagascar-contact.com/microfinance>

⇒ *L'intermédiation de la liquidité :*

- ♦ *les services liés à la fonction de moyen de paiement de la moyen de paiement de la monnaie. L'offre de moyen de paiement aux agents économiques au coût minimum et dans les meilleures conditions pour leurs permettre la gestion de leurs contraintes de la liquidité et aussi réalisation de leur programme de maximisation d'utilité de consommation, pour les consommateurs, ainsi pour leur permettre la gestion de besoin en « cash » de leurs projets d'investissements à long terme.*
 - *Le financement de l'investissement qui implique l'intermédiation entre les épargnants et les entrepreneurs ayant le besoin de financement.*

⇒ *L'intermédiation du risque se rapporte à l'intermédiation et au retraitement du risque financier*

- *Le risque de défaut (ou de contre partie) :Risque de non remboursement causé par la défaillance.*
- *Le risque de transformation (risque de taux lié à la transformation d'échéance.*

⇒ *L'intermédiation de l'information regroupe les développements plus récents édifiés à partir du concept d'asymétrie d'information que ce soit celle qui existe entre les emprunteurs et l'institution ou bien celle qui se situe entre l'institution et ses déposants ou encore entre l'institution de la microfinance et les autorités réglementaires ou les bailleurs de fonds.*

Par ailleurs, les crédits octroyés par les mutualistes sont distingués en deux catégories :

- *Le micro-crédit ou micro-entreprise : ce crédit est destiné à financer le besoin de fond de déroulement par les petits entrepreneurs. Exemple : pour la construction d'une nouvelle petite entreprise ou bien améliorer leurs activités (exemple de cas de l'Adéfi).*

- *Le crédit agricole : c'est un crédit pour les agriculteurs, destiné à améliorer leurs productivités à travers des achats des matériaux, des outils, des semences et même pour payer les salaires de main d'œuvre.*

I.1.2. *Intervenants*

Ce sont les acteurs ou les institutions qui peuvent intervenir sur les activités de la Microfinance. Actuellement, les Institutions Financières Décentralisées (IFP) peuvent être classées en trois catégories :

-Les Institutions Financières Mutualistes (IFM) sont celles qui remplissent les conditions juridiques contenues dans la loi N° 96-020 du 04 septembre 1996, notamment l'agrément par la commission de supervision bancaire ou financière et des décrets d'application notamment ceux relatifs aux conditions minimums exigées en fonction de la structure qui demande de reconnaissance.

-Les Institutions de base du mouvement mutualiste sont constituées par les caisses primaires, rurales ou villageoises (APIFM) pratiquant la collecte de l'épargne et de l'octroi des crédits aux membres. Ces caisses de base sont gérées par les membres eux- mêmes par la constitution des structures de gestion. Lors des assemblées, lors des votes et « une personne est une voix ». Les résultats des exercices des Institutions de base ne sont distribués sous forme de dividende mais réincorporés afin d'augmenter les moyens d'autofinancement de pérenniser l'activité financière.

Les caisses de base se regroupent en union, puis en Fédération, voire même en réseaux afin d'augmenter la capacité financière et l' envergure de l'Institution Financière.

Les Institutions financières Mutualistes sont actuellement composés de cinq² réseaux tels que :

- *L'Association des Caisses d'Epargne et de Crédit Autogérées (AECA)*
- *Le Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola (OTIV)*

² APIFM : Document de présentation

- *Le Tahiry Ifamponjena Amin'ny Vola (TIAVO)*
- *La Caisse d'Epargne et de crédit Agricole Mutuelle*
- *L'Action pour le Développement et de financement de micro entreprise (AdéFI).*

I.2. Objectifs et principaux axes

I.2.1. Objectifs

Les institutions de microfinance assurent la fourniture à long terme de services essentiels pour ceux qui sont exclus habituellement des circuits formels des financements. Elles :

- *Servent de source formelle de financement pour micro-entreprises,*
- *Offrent aux communautés des dépôts sûrs et rémunérateurs pour l'épargne des ménages,*
- *Offrent des services financiers complémentaires tels que le transfert de fonds.*

Si les institutions micro-bancaires sont structurées efficacement, elles constituent des intermédiaires financiers pour les citoyens à faible revenu, intégrant les marchés financiers formels avec les marchés réels mais informels et offrant des services financiers à des entrepreneurs et à des communautés qui n'ont pas accès aux banques. Elles permettent aux pauvres d'accumuler des actifs par l'intermédiaire soit de la mobilisation d'épargne, soit d'investissement productif par emprunts, et contribuent au développement économique national par le biais de la croissance des revenus, ainsi de la création d'emplois et des meilleurs niveaux de vie.

Le financement des micro-crédits et le soutien de l'accès des ruraux et ménages pauvres au système de crédit sont les principaux objets de la microfinance. La micro finance est donc un moyen de lutte contre la pauvreté. Elle permet au producteur ou petite unité de production de placer ses épargnes individuelles tout en soutenant son activité.

I.2.2. Les principaux axes

La politique du gouvernement dans la promotion de la micro finance est axée sur l'encouragement de l'établissement « de l'institutions Mutualistes » dans les zones rurales et urbaines, l'adaptation des prestations en fonction des besoins spécifiques les populations rurales ou urbaines concernées, et enfin l'octroi de l'indépendance de la gestion et du fonctionnement des établissements de micro- finance.

Les activités de micro finance sont axées principalement dans trois points :

- ***Incitation à la production***

Grâce aux soutiens financiers et techniques que l'institution a offert aux entrepreneurs et aux ménages, ces derniers ont alors la possibilité de produire plus ou bien d'avoir un sentiment de produire. Les Entrepreneurs et les ménages peuvent réaliser ses projets grâce au crédit qu'ils obtiennent.

- ***Accroissement de la productivité***

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des préoccupations nationales en matière de la lutte contre la pauvreté tant en milieu rural qu'urbain.

Pour augmenter leur rendement et l'efficacité de leur travail, les agriculteurs doivent être appuyés pour leur investissement. Donc l'octroi de crédit et le service de dépôt permettent aux agriculteurs ou les entrepreneurs d'investir pour l'achat des semences, intrants, d'outils performants, pour améliorer leur productivité.

- ***Lutte contre la thésaurisation***

La thésaurisation, c'est la conservation d'argent à un lieu qu'on désire. Par exemple : pour les agriculteurs, ils ont gardé ses épargnes soit en liquide ou en espèces dans un lieu le plus ou moins sûr, dans leur maison même ou à des personnes, soit en nature sous forme des bétails, du tôle pour le toit....

Ces formes de conservation sont trop risquées :

- *les fonds conservés chez soit, dans des bidonvilles peuvent être volés, brûlés, perdus ou emportés par le vent ou les eaux. Ils peuvent être dérobés par une belle-mère autoritaire, des parents de passage qui vivent dans le dénuement ou un alcoolique.*
- *Les bétails peuvent mourir, perdus et volés aussi ; les tôles peuvent rouiller.*

Alors ces formes de conservation ont courus à des risques graves. Donc, pour la lutte contre la thésaurisation, il faut que les gens déposent leurs épargnes aux Institutions Financières Mutualistes ou bien dans une Banque.

I.3. Le contexte et les résultats.

I.3.1. Contexte malgache

❖ *Environnement de la Microfinance à Madagascar*

La politique du gouvernement de Madagascar pour le secteur de la microfinance est volontaire et concerne à la fois à son développement et sa régulation il a mis de l'avant³ :

- ◆ *Des politiques de réforme du secteur financier (politique monétaire et fiscale)*
- ◆ *La modélisation de la législation bancaire*
- ◆ *La privatisation des banques d'Etats*
- ◆ *Un cadre réglementaire (loi 95-030) pour assurer le développement des initiatives en microfinance*
- ◆ *Une loi (loi 96-020) portant réglementation des activités et organisation des institutions financière mutualistes.*

Le gouvernement a décidé de permettre le développement des institutions de microfinance dans un cadre de libre marché sans imposé des contraintes particulières sur la fixation des taux d'intérêts. les programmes d'assistance des bailleurs sont harmonisés afin d'assurer la présence des divers éléments nécessaires au développement de la microfinance.

Le gouvernement a défini les responsabilités entre les différents acteurs :

- ◆ *Le gouvernement est chargé de la mise en place d'un environnement dynamisant et sécurisant*
- ◆ *Les autorités monétaires sont chargées du suivi et du contrôle (CSBF)*
- ◆ *Les associations professionnelles*

³ [Http : //www.madagascar-contacts.com/microfinance/le contexte malgache.htm](http://www.madagascar-contacts.com/microfinance/le-contexte-malgache.htm)

- associations professionnelles des institutions financières mutualistes (APIFM)
- associations des institutions de microfinance non-mutualistes (AIM)

sont chargées de la représentation du secteur et de la déontologie de la profession.

❖ La politique du gouvernement

La coordination de la politique générale du gouvernement en matière de Micro finance est dévolue au ministère des finances et de l'Economie, suivant l'arrêté : N° 3312/99/MIN/FIN-ECO du 08 Avril 1999.

*Les principes de base de la stratégie du gouvernement en matière de Micro finance sont entre autres :*⁴

- *l'appui de façon souple au développement des Institutions de la Micro finance sur la base d'initiatives locales d'ordres privé.*
- *La promotion d'un environnement susceptible d'assurer la mobilisation de l'épargne.*
- *L'encouragement des institutions de Microfinance à établir des Associations Professionnelles.*
- *L'assurance que les mesures nécessaires puissent inciter les catégories défavorisées à s'intégrer dans les institutions de Microfinance existantes.*
- *L'encouragement de l'établissement d'institutions efficaces viables et accessibles.*
- *L'établissement des programmes de formation pour développer les compétences en Micro finance.*

❖ Législation et cadre réglementaire

La mobilisation de l'épargne au milieu rural a été la préoccupation essentielle du législateur malgache grâce à l'expansion et au développement des mutuelles.

La loi N°95-030, relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, a redéfini le régime légal des activités bancaires en instituant cinq catégories d'établissements de crédits suivant les activités exercées :

⁴ [Http : //www. madagascar-contacts.com/microfinance/le contexte malgache.htm](http://www.madagascar-contacts.com/microfinance/le contexte malgache.htm)

- *les Banques de dépôts territoriales*
- *les Banques extraterritoriales*
- *les établissements financiers*
- *les Institutions Financières Mutualistes*
- *les Institutions Financières spécialisées, telles que les assurances.*

Les grands titres de cette loi sont :

- *les domaines d'application et définitions*
- *l'agrément des établissements de crédits et procédures*
- *la réglementation et contrôle des établissements de crédits*
- *les sanctions disciplinaires*
- *les dispositions transitoires et finales*

La loi N° 96-020 : réglementation des activités et organisation des Institutions Financières Mutualistes, elle est conforme à la loi n°95-030 relative à l'activités et au contrôle des établissements de crédits dénommée « la loi bancaire ».

Les grands titres de cette loi sont :

- *Exposé de ses motifs*
- *Le champ d 'application et les principes généraux du mutualiste*
- *Les formes et règles de fonctionnement des Institutions Financières Mutualistes*
- *Les dispositions particulières et dispositions fiscales.*

Les grandes lignes de cette réforme sont :

- *La supervision par la Banque Centrale de toutes les institutions financières mutualistes*
- *La possibilité d'octroi par la CSBF d'un agrément collectif aux Institutions Financières Mutualistes*
- *La possibilité aux Institutions Financières Mutualistes (IFMs) de se financer au près de la Banque Centrale et des établissements de crédit.*

I.3.2. Les résultats

Le financement des micro- crédits et le soutien de l'accès des ruraux et ménages pauvres au système de crédit sont les principaux objet de la microfinance. La microfinance est alors est un moyen de lutte contre la pauvreté. Elle permet au petit au petit producteur de placer ses épargnes individuelles, tout en soutenant son activité.

Très rapides et soutenus, la croissance et le développement sont activités des IFMs au cours des cinq dernières années se sont traduits par :

- *L'extension de la couverture territoriale tant au milieu rural qu'en milieu urbain*
- *L'augmentation du taux de pénétration*
- *Le développement des activités :nombres des membres et de clients touchés, volume de dépôts collectés au près de la clientèle, volume des crédits distribué.*

Cette expansion des activités des IMFs s'est poursuivie au cours de l'année 2000.

□ **Le taux de pénétration**

Actuellement, au plan national, les IMFs regroupent près de 93 000 membres environ dont 36% de femmes. En terme de pénétration de marché, 2,6% des familles malgaches sont bénéficiaires des services financiers offerts par ces institutions contre moins de 1% avant 1990.

□ **Le volume d'épargne collectée**

Dans la période de 1996 à fin 2000, le volume d'épargne collectée est passé de 1 Milliard à 17 Milliards de Francs malgaches⁵, soit une augmentation de 1598 pour cent.

□ **Le crédit distribué**

Les crédits distribués se sont accrus de 7,7 Milliards à 39,7 Milliards de francs malgaches, soit un accroissement de 415,27 pour cent.

Même dans la même période, le nombre des membres a été multiplié par 5,1 en passant de 18 063 à 92 946

□ **Evolution des activités des IMFs Mutualistes de 1996 à 2000**

⁵ <http://www.madagascar-contact.com/microfinance/résultats.htm>

Tableau 1 : Evolution des activités des IMFs Mutualistes de 1996 à 2000

	1996	1997	1998	1999	2000
<i>Nombres de mutuelles</i>	160	205	248	71	336
<i>Nombres de membres</i>	18063	29 444	47 472	60 775	92 946
<i>Encours de dépôts (en millions Fmg)</i>	968	2870	6 400	9 595	37 083
<i>Encours de crédits (en millions Fmg)</i>	7 737	11 448	16 583	23 517	37 813

Source : Internet : google.fr

Si on analyse les résultats sur ce tableau, on a remarqué qu'a connu le meilleur accroissement pendant la période 1999 à 2000. Le volume de l'épargne est multiplié de presque 4 fois, passé de 9 595 à 37 083.

Donc, durant l'année 2000 que l'évolution de dépôts est plus importante.

Tableau 2 : Evolution des activités au cours de l'année 2000

	31/03/00	30/06/00	30/09/00	31/12/00
<i>Nombres de mutuelles</i>	295	318	312	336
<i>Nombres de membres</i>	72 780	80 768	89 543	92 946
<i>Encours de dépôts (en millions Fmg)</i>	18 142	16 562	26 437	37 083
<i>Encours de crédits (en millions Fmg)</i>	28 754	39 678	42 183	37 813

Source : Internet : google.fr

□ **Activité des IMFs Non Mutualistes au 31/12/2000**

L'évolution des activités des IMFs Non Mutualistes au 31/12/2000 est résumée comme suit :

	APEM CARITAS	APEM PAIQ	SIPEM	Vola mahasoa
<i>Encours de crédits (en millions Fmg)</i>	277	94	2 894	691
<i>Volume d'octroi (en millions Fmg)</i>	277	270	6 427	1846
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	870	1101	471	4 700

Source : Internet : google.fr

Historique de la Micro finance à Madagascar

Le projet pilote d'assistance technique en finance rurale (PATFR) a été clôturée au 31 décembre 1997. Le projet Micro finance, exécuté au niveau national, est en cours de préparation. Le décret 98 085 du 27 janvier 1998 portant fixation du capital minimum des institutions de crédit a été sorti 27/01/98. Selon l'article premier

du 22 février 1996 et au contrôle des établissements de crédit ayant leur siège social sur le territoire de la république de Madagascar doit disposer au joint de la constitution d'un capital social libéré ou d'une dotation versée d'un montant au moins égal aux montants ci-après⁶ :

- (i) *Pour les Banques territoriales et extraterritoriales et les institutions financières spécialisées : 6Milliards de Fmg.*
- (ii) *Pour les établissements financiers : 2 Milliards de fmg le décret d'application N°98/127 de la loi N° 95 030 du 22 février 1996 et de la loi N°96 020 du 04 septembre 1996 concernant les institutions financières mutualistes (IFM) a été sorti le 05 février 1998. Les institutions Financières Mutualistes doivent avoir lors de leur constitution un capital minimum de :*
 - *300 000 fmg pour une mutuelle d'épargne et de crédit*
 - *5 Millions fmg pour une Union de Mutuelle ou d'Association mutualiste d'épargne et de crédit et une société de caution mutuelle.*
- (iii) *50 Millions de fmg pour une Union de sociétés de caution mutuelle, une fédération d'union.*

II.1.Origine

L'histoire de la Micro finance comporte trois périodes distinctes : avant 1990, 1990 à 1995 et 1996 à 2000. Ainsi, l'origine de la Micro finance à Madagascar remonte à une dizaine d'années. Les défaillances du système bancaire en milieu rural ont favorisé la création des institutions de Micro finance (IMFs) à partir de 1990 à Madagascar.

⁶ <http://www.madagascar-contacts.com/mocrifinance/historique.htm>

II.1.1 . Avant 1990

Aucune institution de micro finance n'existeit encore à cette époque. Néanmoins, la BTM, Banque Nationale depuis 1976 et reprise en 1999 par la Bank Of Africa (BOA) dans le cadre de la privatisation, était la seule banque qui occupe le secteur de la micro finance. Mais ses activités dans ce domaine étaient

limitées de la population rurale. Après sa récente privatisation, l'intervention de cette banque en faveur du secteur de la Micro finance s'est maintenue.

II.1.2. 1990-1995 : phase d'émergence des institutions financières Mutualistes (IMFs)

La conjugaison des interventions des trois entités a favorisé l'émergence des IMFs :

- **Les Bailleurs de Fonds** : ce sont la Banque Mondiale, Union Européenne, Agence Française de développement, Coopération Allemande, Inter Coopération Suisse.
- **Le Gouvernement** : il exerce son intervention au travers de sa politique en faveur de ce secteur avec le concours du financement de la Banque Mondiale à travers :
 - (i) Le projet d'Exécution PATFR/ ADMMEC jusqu'à 1997
 - (ii) Puis le projet micro finance (PMF) pour une phase de « deux ans » 1998-1999.
 - (iii) Et l'AGEPMF : Gestion du programme micro finance planifiée sur quinze ans dont le démarrage officiel a débuté en juin 1999.
- **Les Agences d'implantation et de développement** ou opérateurs et qui ont assuré l'encadrement technique de IMFs. Il s'agit entre autres de DID, FERT, IRAM, CIDR.

Au cours de cette période, de nombreuse IMFs, mutualiste ou non mutualistes, ce sont crées à Madagascar.

Les Institutions Financières Mutualistes

Les IMFs Mutualistes qui se sont créés au cours de cette période sont :

- *CECAM/FERT : crée en 1993 dans la région de Vakinakaratra*
- *AECA/CIDR : crée en 1990 dans la région de Marovoay.*
- *OTIV/DID : crée en 1994 dans la région de Toamasina et du Lac Alaotra.*
- *TIAVO/WOCCU en 1995 à Fianarantsoa (WOCCU étant l'opérateur qui a lancé l'implantation initiale du Réseau TIAVO. Il a été ensuite relayé par IRAM à partir de l'année).*

Alors, parmi des Institutions de Micro finance Mutualistes, CECAM / FERT et OTIV/DID constituent les deux plus grands réseaux dans cette catégorie tant en terme de volume d'activités que de couverture géographique.

Les Institutions Micro finance Non Mutualistes

Ce sont toutes les IF de la microfinance qu'ils ont choisi la forme juridique autre que mutualiste ou statut particulier, ou à travers leurs activités financières classiques, ont un volet microfinance. Elles sont en attente d'un loi qui régira ses institutions :

Dans cette catégorie figure :

- *SIPEM, qui a été créée en 1990 à Antananarivo. Son rayon d 'action est limité à 30 km.*
- *VOLA MAHASOA/CIDR, créée en 1993 et implantée dans la partie Sud de l'Île, plus particulièrement à Tuléar.*
- *APEM, créée en 1987, elle intervient par système de partenariat sur Antananarivo et Tuléar.*
- *EAM, elle était initiée en 1990 sous forme de projet, transformée en Association de droit malgache en 1996. Elle a acquis la pérennisation financière depuis la fin de l'année 1998.*
- *CEM : c'est une Institution Financière qui se préoccupe directement aux populations ayant des bas revenu dans le domaine de « volet épargne ».*

II.2. La phase de développement et de la croissance

Cette période (1996 à 2000) a été marquée par :

II.2.1 L'extension géographique et la consolidation des réseaux préexistants

Presque toutes les Institutions Financières Mutualistes a commencé à consolider ses réseaux pour améliorer l'activité financière :

- *OTIV / DID : Extension des activités avec l'ouverture de nouvelles caisses dans la zone près urbaine de la capitale Antananarivo et du Nord Est (SAVA) en 1996, puis dans la zone urbaine d'Antananarivo en 2000.*
- *CECAM / FERT : A partir de 1996, la première extension du réseau a eu lieu dans les régions d'Amoron'i Mania, Vakinakaratra et Ivon'Imerina sur les hautes terres centrales. Une deuxième extension en 1998 a permis au réseau de s'installer dans le Moyen Ouest (Bongolava et Itasy), le Nord Ouest (Sofia) et sur la côte Ouest (Menabe).*
- *TIAVO / IRAM : Le réseau est rédynamisé avec du nouvel opérateur IRAM en 1999 et avec le réseau s'étend jusqu'au Sud - Est à Manakara et Farafangana.*
- *AECA / CIDR : En 1998, le réseau AECA s'est étendu jusqu'à Ambato Boeni.*
- *EAM : C'est un projet appuyé par PNUD / BIT depuis 1990, s'est transformé en association en 1996. A partir de 1999, EAM s'est érigée en Institution Financière Non Mutualiste.*

II.2.2. La création de nouvelles structures de la Micro finance.

Il s'agit principalement de « pré-Institutions de Microfinance » qui se sont créées, mais qui n'appartiennent à aucune des deux catégories sus- citées et qui ne sont pas encore suffisamment structurées en tant que IMFs.

Toutes les IMFs sont affiliées au sein de leurs Associations Professionnelles respectives

- *L'Association Professionnelles des Institutions Financières Mutualiste appelés (APIFM) par les Mutualistes et ;*
- *Association des Institutions Non Mutualiste par les non Mutualistes*

II.3. Les Acteurs de la Micro finance

Les acteurs de la Micro finance à Madagascar sont⁷ :

- *le Gouvernement*
- *les Bailleurs de Fonds*
- *les Institutions Bancaires*
- *les Organisations techniques spécialisées*
- *les programmes et projets d'Appui*
- *les Associations Professionnelles Mutualistes et Non Mutualistes*

II.3.1 le Gouvernement

Il joue pleinement ses prérogatives absolues de garant institutionnel dans le développement des équilibres macro-économiques, et la sécurisation des dépôts, de l'expansion de la Micro finance, des voies de recours juridiques et du développement.

- *Le Ministère des Finances et de l'Economie*

Il assure la coordination nationale de la politique générale du Gouvernement en matière de Micro finance. Sous l'autorité du Ministre des finances et de l'Economie, l'exécution de la politique de Micro finance a été désignée un CORDONNATEUR NATIONAL suivant l'arrêté N°3312/99/MIN/FIN-ECO DU 8 avril 1999.

- *La Direction Générale du Trésor, par la Direction des opérations Financières.*

⁷ <http://www.madagascar-contacts.com/microfinance/acteurs.htm>

Cette direction assure la Tutelle dans le contrôle et la surveillance des flux financiers relatifs aux financements, notamment en provenance de l'extérieur.

- *La Direction Générale de l'Economie et du plan.*

Elle assure la coordination en ce qui concerne les projets relatifs aux investissements publics en rapport avec le développement de la Micro finance.

- *La commission de supervision Bancaire et Financière (CSBF).*

C'est une structure indépendante créée par l'Etat. Elle est responsable du contrôle de l'application des textes légaux, la surveillance et l'agrément des Institutions Financières.

II.3.2. Les Bailleurs de Fonds

Les Bailleurs de fonds interviennent intensivement à Madagascar pour le développement des institutions de la Micro finance. Plusieurs réseaux bénéficient de leurs appuis et aideront à créer d'autres réseaux dans des zones non encore couvertes.

Dès le début des années 90, les lignes de crédit spécifiques fournies par les Bailleurs de Fonds ont été progressivement remplacées par les projets ou programmes visant à la promotion d'Institutions Financières viables. Ce remplacement n'a objectif sectoriel que celui d'assurer des services financiers de proximité, et ce en toute conformité avec la politique de développement de la Microfinance du Gouvernement.

Les principaux Bailleurs de Fonds de la Microfinance sont :

- *La Banque Mondiale*
- *Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds d'équipement.*

- *L'Agence française de développement (AFD)*
- *L'Union Européenne*
- *Le Bureau International du Travail (BIT)*
- *L'United States Agency for International Development (USAID)*

II.3.3. Les Institutions Bancaires

A Madagascar, il existe Six banques commerciales privées dont la BFV qui a privatisé en 1998 au profil de la Société Général ; la BTM privatisée en 1999 au profil de Bank Of Africa ; la BNI affiliée au Crédit Lyonnais ; la BMOI qui fait partie de la Banque Nationale de Paris ; UCB et la SBM, toutes avec des participations de banques étrangères.

Toutes les six Banques sont sensiblement orientées vers les grandes et moyennes entreprises prisées et l'augmentation de liquidité dans le système n'a pas été utilisée pour accroître les portefeuilles de prêt et de financer de toutes les petits entrepreneur.

L'un des principaux intermédiaires du gouvernement pour le financement du milieu rural, la BTM a été rachetée en 1999 par la Bank Of Africa et inclut la participation d'actionnaires privés malgaches et International Finance Corporation

Une des conditionnées agréée à la privatisation était le maintien d'un département de Micro finance qui pourrait continuer à aider ou à financer des associations paysannes et organisations du secteur rural.

La BNI –Crédit Lyonnais a réalisé une opération réussie de refinancement au 1999 auprès d'un réseau d'IMFs dans la région de Marovoay et depuis a délaissé ce secteur. Pour l'instant, la BMOI finance uniquement le réseau AdéFI considéré comme un client des plusieurs années.

- *Bank Of Africa (BTM/BOA)*

-Apport de développement

Depuis plusieurs années, la BTM a favorisé le développement du secteur de la Microfinance par le refinancement des réseaux des IMFs et par un partenariat et de protocole de collaboration avec le projet d'Appui à la Microfinance (PAMF) du

PNUD / FENU. Ce protocole de collaboration est basé sur l'utilisation d'une ligne de refinancement et un fonds de garantie mise à la disposition depuis 1995 par le FENU (Fonds d'Equipement de Nations-Unies). En novembre 2000, entre la BOA et le PNUD/FENU, un nouveau protocole de collaboration a été signé, pour favoriser l'accès des Institutions de la Microfinance à des ressources de financement de la Banque.

-La stratégie d'intervention de la BOA en Microfinance

Actuellement, la BOA a comme stratégie de renforcer les services de Microfinance par le refinancement basés sur un système de partenariat avec les autres intervenants dans le domaine. En complémentarité de ceux offerts par les autres systèmes financiers décentralisés l'objectif de la BOA est de satisfaire les besoins en Micro-financiers avec un maximum de sécurité et de garantir leur pérennisation.

A part de l'articulation avec les IMFs, la stratégie en matière de Micro finance comporte trois autres volets :

- (i) Le partenariat avec les grandes entreprises agro-industrielles pour le financement des paysans producteurs encadrés par ces dernières.*
- (ii) La collaboration avec des projets ou programmes de développement par le biais de la gestion des instruments financiers (ligne de crédit et /ou de garantie) apportés par les Bailleurs de Fonds extérieurs.*
- (iii) Le financement direct des groupements ou paysans individuels ayant fait preuve d'expériences de crédits réussies pendant plusieurs années avec la BTM/BOA.*

III.3.4. Les organisations techniques spécialisées

A part les moyens financiers, la mise en place de caisses de base et des structures de fonctionnement d'Institutions de Micro finance requiert une expertise technique appropriée. Raison pour laquelle, chaque institution est généralement assistée par un organisme technique spécialisé en matière d'implantation et de

développement de structure micro financière. Les appuis concernent notamment la mise en place des instruments de gestion et de contrôle en vue de rechercher viabilité et pérennité à terme.

Actuellement, il existe quatre organismes qui interviennent à Madagascar :

- Centre International de Développement et de Recherche (CIDR).
- Développement International Des jardins (DID)
- Fondation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre (FERT) et International de Crédit Agricole et Rural (ICAR)
- Institution de Recherche et d'Application des Recherches au développement (IRAM).

III.3.5. Les programmes et projet d'Appui

- L'Agence d'Exécution du Projet de la Micro finance (AGEPMF)

Le Gouvernement malgache a reçu de l'association Internationale de Développement (IDA) un crédit (CR 3217 MAG)⁸ en vue de financer le coût du projet Micro finance. Ce crédit, mis en vigueur en octobre 1999, fait partie de la première phase de cinq ans d'un programme évolutif de quinze ans.

Le fonds de l'AGEPMF servent à appuyer :

- le renforcement du cadre légal et juridique régissant les Institutions de Micro finance.
- L'extension, l'implantation et le développement de réseaux de Mutuelles d'Epargne et de crédit dans les six provinces de Madagascar.
- La formation des cadres techniques des Institutions de Micro finance à Madagascar.
- L'exécution d'études (d'impact, de fiabilité...), d'audits financiers.

⁸ <http://www.madagascar.contacts.com/microfinace/les programmes.htm>

L'AGEPMF assure de façon dégressive les premières années de fonctionnement d'Institutions Financières Mutualistes, assure la formation des dirigeants et des techniciens des Institutions de Micro finance en général.

- Projet d'appui à la Micro finance (PAMF/PNUD) (FENU)

Le projet d'appui à la Micro finance est un projet dont le fonctionnement est financé par le PNUD et le Fonds de garanties et de refinancement sont des instruments financiers disposés par le FENU. Le projet a une durée de 5ans, débuté en 1995, se poursuit pour une deuxième phase jusqu'au 31 décembre 2003.

Le PAMF intervient au niveau du territoire nation auprès de l'ensemble des institutions de la Microfinance de type Mutualiste et non- Mutualiste.

Son objectif de d'appuyer les IMFs dans la mobilisation des ressources nécessaires au financement de leur croissance, à l'équilibre financier, à l'agenda d'innovation des produits et zones d'intervention.

Partenariat et collaboration :

- La BTM/Bank Of Africa de Madagascar*
- La Banque BNI : crédit Lyonnais de Madagascar*
- Le Programme Réduction de la Pauvreté et Promotion de Modes d'Existence Durables (RPPMED)*
- Le programme Microstart du PNUD*
- Le Comité des Bailleurs de Fonds en Micro finance*
- Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes (APIFM) non-Mutualiste (AIM)*
- Protocoles en cours de discussions : la Banque BFV/société générale et la Banque BMOI de Madagascar.*

- Programme Microstart (PNUD)

Le programme Microstart est signé en avril 1998 et mis en eouvre en janvier 1999, a comme objectif principal l'amélioration de l'accès des populations pauvres et des petits entrepreneurs aux services financiers afin d'augmenter leurs revenus et accroître l'emploi.

Les moyens utilisés sont la création d'une nouvelle génération d'Institutions Financières capables d'accroître le marché ainsi que la gamme et la qualité des services proposés. Cinq organismes ont été sélectionnées pour apprendre et mettre en application les meilleures pratiques de la Microfinance :TIAVO,HAINGONALA et TAMIFI pour Fianarantsoa, VOLA MAHASOA pour Tuléar et OTIV pour Toamasina.

Les groupes cibles ont les femmes les plus démunies mais économiquement actives, sans aucun moyen de rejoindre les associations coopératives d'épargne et de crédit ni de contracter des prêts au niveau du système bancaire, faute de garantie.

Les réalisations de cette première phase pilote peuvent se résumer statistiquement comme suit :

- 6 600 femmes ont pu bénéficier du crédit de Microstart*
- 268 associations de crédit ont pu se former grâce à la méthodologie crédit avec éducation.*
- 3,112 Milliards de francs Malagasy de prêts ont été versés pour la période*
- le taux de remboursement moyen est actuellement de 98,5%.*

Le programme Microstart a été signé avec le Ministère des Finances et de l'Economie. Le Comité d'Approbation est composé :

- d'un Représentant du Gouvernement qui Copréside avec le PNUD*
 - des représentants du projet PAMF/FENU*
 - de la BTM-BOA*
 - de la Banque Mondiale*
 - et de l'APIFM*
-
- Programme d'Appui aux Initiatives de Quartier Micro-Crédits (PAIQ)/ Coopération Française*

C'est un programme franco-malgache financé par le service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC). Le programme a débuté en 1998 et prévu prendre fin en 2002.

Le programme intervient dans les zones de la capitale d'Antananarivo et de la ville d'Antsiranana auprès de la famille défavorisée, les femmes principalement, souhaitant consolider ou développer des activités génératrices de revenus.

Ce programme Franco-malgache a comme objectif de :

- mise en place d'un dispositif de crédit pour les populations défavorisées.*
- développement des capacités locales pour assurer une pérennisation technique, économique et social au dispositif.*
- promotion d'une structure socio-économique de quartiers autour de comités locaux.*

Le PAIQ a collaboré avec différentes entités telles que :

- l'Association pour la promotion de l'Entreprise à Madagascar (APEM) avec la création d'un département PAIQ/APEM sur Antananarivo.*
- L'Association Entreprendre à Madagascar, partenaire d'exécution Antsiranana.*
- La Caisse d'Epargne de Madagascar (CEM), un fournisseur de services financiers et de mobilisation d'épargne.*

II.3.6. Associations Professionnelles Mutualistes et non-Mutualistes

- Associations Professionnelles des Institutions Financières Mutualistes (APIFM)*

L'APIFM est une organisation professionnelle autonome de droit privé. Elle constitue à côté de l'association professionnelle des banques, l'une des sections de l'association professionnelle des Etablissements de Crédit de Madagascar.

Elle a été créée le 12 mars 1998⁹ par les principaux réseaux mutualistes d'épargne et de crédit de Madagascar. Elle constitue la structure de représentation professionnelle et de défense des intérêts collectifs des Institutions Financières Mutualistes (IFM).

Vision et objectifs :

- *Constituer la représentation professionnelle des Institutions Financières Mutualistes de Madagascar.*
- *Promouvoir les contacts et les échanges entre les IFM et l'ensemble des interventions du secteur.*
- *Partager des outils de professionnalisation.*
- *Contribuer à la réduction de la pauvreté par le développement d'IFM pérennes et professionnelles.*

IFM membres sont :

- *ADEFI : Action pour le Développement et de Financement des Micro entreprises*
 - *AECA : Association des Caisses d'Epargne et de Crédit Autogérées*
 - *CECAM : Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle*
 - *OTIV : Ombona Tahiry Ifampisamborana*
 - *TIAVO : Tahiry Ifamontjene Amin'ny Vola*
- *Association des Institutions Non-Mutualistes (AIM)*

Qui ne sont pas encore régies par un instrument juridique . Ce sont celles qui pratiquent la microfinance sous autres formes que mutualiste.

- ◆ *Association pour promotion de l'entreprise à Madagascar (APEM)*

⁹ APIFM : Document de présentation, page2

- ◆ Société d'investissement pour la Promotion des entreprises à Madagascar (SIPEM)
- ◆ Entreprendre à Madagascar (EAM)
- ◆ Vola Mahasoa
- ◆ Caisse d'épargne à Madagascar

Il existe des institutions financières qui ne sont pas regroupées sous ce vocable, les structures financières qui projettent d'exercer les activités dévolues aux institutions de microfinance. Généralement, elles ne sont pas reconnues comme telles ou ne sont pas encore engagées dans un processus d'agrément

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE L'INSTITUTION

Caractéristique de la Région d'intervention

La Direction interrégionale du Développement Rural d'Antananarivo couvre deux régions : Imerina centrale et Itasy. Elles comprennent 12 sous-préfectures et 183 communes y compris les 6 arrondissements de la commune urbaine d'Antananarivo.

Ces deux régions appelées ensemble de la Région ou 'région'. Elles sont situées au centre du pays et sont bordées à l'Ouest et au Nord par la Région de Bongolava, à l'Est par la région d'Ambatondrazaka et au Sud par la Région de Vakinakaratra.

Mais la région d'intervention de l'OTIV, c'est-à-dire, le réseau OTIV d'Antananarivo prévoit de couvrir six Fivondronana à part de la région de Moyen Ouest tels que : Antananarivo Renivohitra, Ambohidratrimo, Anjozorobe, Manjakandriana, Avaradrano et Atsimondrano. La répartition des communes et de la superficie respective se présente comme ci-dessous.

Tableau 3 : Répartition de la superficie par sous-préfecture

Région	Sous-préfecture	Superficie (km ²)	Communes	Nombre
--------	-----------------	-------------------------------	----------	--------

Imerina Central	Antananarivo Renivohitra	107	6 Arrondissements : Antananarivo Renivohitra, Ambanidia, Antananarivo, Ambatomainty, Andrefan'Ambohijanahary, soavimasoandro	6
	Antananarivo Atsimondrano	379	Ampitatafika, Androhibe, Ambohidrapeto, Itaosy, Andranonahaotra, Tanjombato, Ankaraobato, Andoharanofotsy, Soalandy, Antanetikely, fenoarivo, Ambohijanaka , Bongatsara, Tsiafahy, Ambalavao, Ambatofahavalao, Bemasoandro	17
	Antananarivo Avaradrano	545	Alasora, Ankadikely-IIafy, Ambohimangakely, Masindray, Ambohimanambola, Sabotsy-Namehana, Ambohimalaza-Miray, Ajeva-gara, Fieferana, Ambohimanga-Rova, Talata- volonondry, Ankadinandriana	12
	Anjozorobe	4292	Anjozorobe, Ambongamarina, Mangamila, Betatao, Amboasary, Ambatomanoina, Ambohibary, Analaroa, Betatao, Beronono, Marotsipoy, Amboasary, Antanetibe.	12
	Manjakandriana	1718	Manjakandrian (CU), Mantasoa, sambaina, Ambohibary, Ambatomanga, Alarobia, Miadanadriana, Ambanitsena, Anjepy, Ambohitseheno, Ankazondandy, Ambohitrolomahitsy, Sadbe, Ambatiloana, Ambohitrony, Betojo, Antshalalina, Ranovao, Soavinandriana, Merikanjaka.	23
	Ambohidratrimo	1418	Ambohidratrimo, Iarinarivo, Fiakarana, Talatamaty, Mahabo , Imerimandroso, Antsahafilo, Ambato, Mahitsy, Mananjara, Amapnotokana, Antanetibe, Anjanadoria, Ambohitrimanjaka, Ambohimasina, Ampangabe, Fiadanana, Tsaramasoandro, Maherez, Mahazaza, Ambohipihaonana, Manjakavaradrano, Anosiala, Avaratsena, Ivato Firaosana, Ivato aéroport.	15

I-1. Milieu Physique

I-1-1. Le Relief

La Région d'intervention fait partie de ce que l'on appelle les hauts terres par rapport à l'ensemble de l'île. Son relief est distingué comme suit :

- Les Hauts Plateaux situés au Nord et à l'Ouest et dépassant l'altitude de 1500 mètres, ils sont séparés par vastes vallées drainées par deux fleuves, la Betsiboka et Ikopa.

- Le centre se caractérise par l'escarpement de faille de l'Angavo et le paysage de collines de l'Imerina Est. A l'Ouest, il y a les plaines d'Antananarivo.

Cette région couvre une superficie de 8.459 km² avec six sous-préfectures. Le centre est caractérisé par ses collines escarpées et sa plaine inondable. L'Est représente un paysage très varié. La région de Manjakandriana est formée par une succession de collines coupées par une Chaos de boules granitiques. La sous-préfecture d'Anjozorobe (Nord-Est) présente un paysage plus ouvert avec des vallées séparant les tanety.

I-1-2. Géologie

Le sous-sol de la Région, de par sa situation au niveau de l'axe central de Madagascar, est généralement constitué de :

- Granites et migmatites du Tampoketsa (Nord)
- Néogène lacustre et granites du Nord-Est.
- Infra-granite du groupe Ambodiriana
- Le relief granito-gneissique épars sur hautes terres latéritiques ondulées.
- Les plaines alluviales le long des fleuves généralement aménagées en rizière.

I-1-3. Climat

La Région fait partie du régime tropical d'altitude supérieure à 900 mètres. Elle est caractérisée par une température moyenne annuelle inférieure ou égale à 20°C. Ce domaine climatique englobe l'axe central de la haute terre et couvre une grande partie de la Province d'Antananarivo.

L'année comporte deux saisons¹⁰ :

- Une saison pluvieuse et moyennement chaude, de Novembre à Mars,
- Une saison fraîche et relativement sèche, durant le reste de l'année.

Malgré le climat général pour l'ensemble des sous-préfectures, chacun ait sa spécifique climatique.

En matière de pédologie, la Région est marquée par la dominance des sols de types « férallitiques » couvrant une grande partie de cette région. Ils sont d'évolution

¹⁰ INSTAT : Monographie de la région d'Antananarivo 2003, page 13

très divers allant des argiles latéritiques, relativement fertiles, jusqu'aux cuirasses des Tampoketsa, imperméables, dépouillés d'éléments utiles, creusées de «lavaka ». Dans l'ensemble des sols sont compacts, fragiles, difficile à travailler. Néanmoins convenablement aménés, ils sont favorable à la culture des maïs et de manioc et peuvent se prêter à la culture de pomme de terre et à l'arbo-culture.

I-2. Milieu Humain et social

I-2-1. Effectif et évolution démographique

Dans l'ensemble de la région concernée, toutes les 6 sous-préfectures ont plus de 100.000 habitants, d'après le recensement général de la population 1993 (RGPH 93). Le nombre moyen de la population dans les sous-préfectures est de 260 361 habitants

Tableau 4 : Répartition spatiale de la population

Code	Sous-Préfecture	Population résidente	%	Superficie (km²)	Densité hab/km²
101	Antananarivo Renivohipitra	710.236	45,46%	107	6.638
117	Antananarivo Atsimodrano	229.597	14,70%	379	606
102	Antananarivo Avaradrano	163.471	10,46%	545	300
107	Anjozorobe	114.312	7,32%	4.292	27
106	Manjakandriana	159.406	10,20%	1.718	93
103	Ambohidratrimo	185.146	11,86%	1.418	131
Total		1.562.168	100%	8459	1300

Source : INSTAT (RGPH 93)

La population est fortement concentrée à Antananarivo Renivohipitra avec de partage de (45%). A cause de l'enclavement, le sous préfecture d'Anjozorobe compte de population moins de 10% par rapport à l'ensemble.

La densité globale de la population dans la Région est de l'ordre 1300 habitants/Km², soit presque 60 fois supérieure à la moyenne Nationale (22 habitants au Km²) selon le RGPH 93.

Le taux d'accroissement naturel moyen est de 28,7%. Le plus faible est enregistré dans les sous préfecture de Manjakandriana à la sous préfecture d'Anjozorobe (33,8%).

I-2-2. Composition et répartition de la population

L'effectif de la population est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour l'ensemble, environ 65%¹¹ de la Région résident en milieu rural, et les restes 35% se repartissent inégalement dans les chefs lieux des sous préfectures et dans les grands centres urbains.

Les enfants de moins de 5 ans représentent 17,32% de la population, et les jeunes moins de 15 ans sont de 26,08%. Les personnes âgées de 65 ans est plus constituent 2,83% de l'ensemble de la population de la Région. Presque la moitié de la population a un âge inférieur à 16 ans, et l'âge moyenne de la population dans l'ensemble de la Région est estimée à 21 ans.

Les groupes d'âge de moins de 15 ans représentent un peu plus des jeunes, de sexe masculin que de sexe féminin (rapport de masculinité de 102%).

Par contre, les groupes d'âge de 15 à 34 ans ont un rapport de féminité de 101%.

Quel que soit le milieu de résidence, le pourcentage de chefs de ménage masculin est plus important que celui des femmes chefs de ménage, avec un rapport de 4 738 chefs de ménage masculin pour 1 000 femmes chefs de Ménages.

Quel que soit le sexe, le pourcentage des chef de ménage au milieu rural (69,86%) est plus élevé qu'en milieu urbain (30,14%).

Parmi les chefs de ménages, 87,3% font partie de la population qui exercent une activité professionnelle. L'activité agricole est encore prédominante en général dans la région malgré le développement des autres secteurs d'activité : 63% occupent ce secteur primaire, une personne sur six (16%) travaille dans le secteur

¹¹ INSTAT : Monographie de la région d'Antananarivo 2003, page 21

tertiaire (administration, commerce, et service) et une personne sur cinq (20%) dans le secteur secondaire.

I-2-3. Milieu social¹²

◆ Santé

Dans l'ensemble, la Région est bien couverte sur le plan sanitaire avec un Médecin pour 1673 populations. Dans l'environ central, le nombre d'habitants par médecin est de 1/484 habitants pour Antananarivo Renivohitra, et de 1/2422 pour Anjozorobe.

◆ Education

La Région est dotée de plusieurs établissements scolaires public et privé tous niveaux confondus dans l'enseignement général à part de l'enseignement supérieur. Les établissements se repartissent dans l'ensemble de la région en raison de 331 établissements par sous préfecture et 22 par commune. En moyenne 82% de ces infrastructures sont dessinées à l'enseignement primaire. Les infrastructures dans la formation primaire sont reparties de façon assez équitable dans la région tandis que les lycées sont fortement concentrés à Antananarivo Renivohitra et ses environs.

Les établissements d'enseignements publics représentent 48% des infrastructures scolaire, le secteur privé représente de la moitié du nombre total de l'établissement, soit 52%.

Antananarivo renivohitra a connu un meilleur taux de scolarisation parmi les autres sous préfectures. En général, le taux de scolarisation pour l'ensemble de la Région est entre 30 à 50%.

L'analphabétisation touche plus le milieu rural que milieu urbain. Cette disparité est liée d'une part à la disponibilité des services d'éducation et d'autre part aux caractéristiques économique, sociale et culturelle de la région. Alors presque 10% des chefs de ménages sont analphabètes dans l'ensemble de la région.

I-3. Secteur Economique

Secteur agricole¹³

◆ Agriculture :

¹² INSTAT : Monographie de la région d'Antananarivo 2003, page 36

¹³ INSTAT : Monographie de la région d'Antananarivo 2003, page 53

Comme dans tout le territoire, l'agriculture constitue l'activité principale de l'ensemble de la population de la région.

En effet, les conditions agro-climatique et humaines permettent une vaste gamme de cultures.

La morphologie générale de la Région laisse peu de place à des plaines comme celles de l'Antananarivo, mais les sols ont dans l'ensemble une fertilité faible. Ces sols sont réservés à l'agriculture irriguée qui occupe la quasi-totalité des espaces disponibles.

♦ La superficie :

Dans l'ensemble, la surface cultivable ne représente que le 1/3 de la superficie de la région, en plus le développement de la ville diminue la superficie cultivable. Par contre, cette région présente une grande marge de développement par l'exploitation presque la moitié de superficie cultivable.

Dans la sous-préfecture d'Antananarivo Avaradrano et Atsimondrano de Manjakandrina et d'Ambohidratrimo, la superficie cultivable est inférieure à la superficie cultivée. La culture vivrière occupe 98% des surfaces cultivées, les cultures de rente représentées par le café reste encore très infime dans la région (0,2%).

Tableau 5: Répartition des superficies cultivées par type de culture

(Campagne 2001)

Sous- préfecture	Superficies cultivées (HA)	Cultures vivrières (HA)	Culture de rente (HA)	Cultures industrielles (HA)
Antananarivo Renivohitra	-	-	-	-
Antananarivo Atsimondrano	-	-	-	-
Antananarivo Avaradrano	33399	32594	30	820
Anjozorobe	25114	19984	15	115
Manjakandrina	33014	32384	140	490
Ambohidratrimo	29636	29571	0	65
Total	116 163	114 488	185	1490
Pourcentage	100%	98,5%	0,2%	1,3%

Source : Annuaire statistique agricole 2001

-Le calendrier agricole est presque étendu, en général, sur toute l'année avec un rythme accéléré pendant la saison pluvieuse.

-Les travaux de préparation du sol s'étalent du mois de septembre en novembre.

-Entre mois d'avril et le mois de juin que la plupart des produits sont récoltés.

Pour la culture de contre saison, la période de production s'étale du mois d'avril au mois d'octobre.

-Avril à Mai c'est la préparation

-Septembre et octobre, c'est le récolte.

♦ Exploitations

L'étude de l'exploitation permet de voir

- une appréciation d'une situation de développement régional
- une justification des problématiques y différant
- une orientations des actions de recherche et de développement agricole.

Région	Structure	Fonctionnement	Stratégie / objectif	Observations
Antananarivo	<p>Structure</p> <ul style="list-style-type: none">-Prédominance des micros et petites structures.-Faibles taux d'équipement agricoles.-Surcharge démographiqueDe taille des ménages.	<p>Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none">-Développement des petits métiers-Migration vers les villes ou moyen Ouest-Colonisation de tanety.	<p>Stratégie / objectif</p> <ul style="list-style-type: none">-Autosubsistance vivrière.-Recherche d'emplois temporaires en ville pour lutte contre la pauvreté.-Développement d'une économie péri- urbaine, hors sol.	<p>Observations</p> <ul style="list-style-type: none">-Surpeuplement-Inadéquation de la structuration du monde agricole.-Dévaluation envers les activités agricoles.

Source : INSTAT (Monographie 2003)

Selon l'étude de RGPH 93 et EAB 99, le nombre et le pourcentage de la population agricole, entre deux années, a augmenté. C'est la croissance démographique qui induit cette augmentation, surtout en milieu rural.

Dans les exploitations traditionnelles, les membres du ménage constituent en premier lieu le personnel de l'exploitation. Trois sur cinq (3 /5), dans l'effectif du ménage, sont actifs.

La constatation de la recherche en 2001, montre que la majorité des exploitations sont du secteur traditionnel et leur évaluation vers le secteur moderne devrait commencer par l'incitation des exploitants agricoles, à l'investissement.

♦ *Production*

Dans l'ensemble de la région, les cultures vivrières occupent plus de 45% des superficies cultivées. Les principales cultures sont le riz, le manioc, le maïs, le patate douce, le haricot et la pomme de terre.

Tableau 6 : Répartition des superficies par spéculations en 2001

Sous préfectures	Surface totale vivrière	Riz	Manioc	Maïs	Patate	Haricot	Autres
Antananarivo renivohitra	-	-	-	-	-	-	-
Antananarivo Antsimondrano	32 549	20 490	3 565	2 040	730	2 040	204
Antananarivo Avarandrano	-	-	-	-	-	-	-
Anjozorobe	19 984	9 740	3 670	1 110	235	1 110	399
Manjakandriana	32 384	12 185	6 420	2 495	2 240	2 495	169
Ambohidratrimo	29 571	9 270	1 540	2 830	3 730	6 830	31
Total	114 488	51 685	15 195	12 475	6 935	12 475	803

Dans l'ensemble de la région, plus particulièrement les périphéries, l'activité principale est dominée par la riziculture prédominante dans l'organisation de l'espace de hauts plateaux. Les principaux types de riziculture pratiqués dans cette région sont :

- riz de bas fonds et plaines
- riz irrigué en semi-direct

- riz irrigué et repiqué
- riz irrigué en système de riziculture intensive (SRI)
- riz de tanety (pluvial)

I-4. Structure d'intervention

I-4-1. Les organismes de crédits

♦ Le crédit rural :

Le crédit rural est l'un des outils indispensables aux producteurs pour qu'ils puissent faire face aux multiples obligations de la vie socio-économique rurale ou urbaine. Le système d'épargne par le biais des structures financières mutualistes (OTIV ; CECAM,...), répond aux besoins de trésorerie des groupements des producteurs.

On distingue deux types de structures financières tel que :

- L'institution bancaire officielle comme le BTM (structure privée)
- Les structures mutualistes (organisation paysanne)

Les institutions financières mutualistes en tant que telles, ne sont pas encore nombreuses et leur pénétration au niveau de la population est encore faible.

Pour assurer le développement d'une zone, plusieurs structures et/ou organismes agissent suivant leur mode d'intervention propre et selon leurs objectifs spécifiques.

L'existence d'un comité de concentration et de coordination sont alors indispensable, pour que les 3 principaux partis interviennent dans le développement puissent remonter tels que les paysans, les autorités locales, et les organismes privés (opérateurs, ONG..).

C'est sur cette plate forme que doivent se décider :

- les actions à entreprendre
- les responsables de la réalisation et du suivi de ces actions
- les périodes des échéances de ces réalisations

- l'évaluation des résultats

- ♦ Les Banques

Il existe une seule Banque qui intervient dans le monde rural :

- La BTM – BOA (Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra/ Bank Of Africa) qui est présent dans les zones du projet PNVA. Ce dernier garantisson sur le plan technique l'utilisation des prêts octroyés.
- Agence (hors commune urbaine de Tanà) Imerinafovoany, Ambatolampy, Anjozorobe, Mahintsy, Manjakandriana,...

- ♦ Les Mutuelles d'épargne et de crédits

Les Mutuelles d'épargne et de crédits (MEC) sont mises en place soit par l'Unité Régionale de Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelles et les autres institutions Mutualistes, soit par le CIDR. Le MEC alloue du crédit aux membres des groupements des paysans.

Les crédits octroyés par ces institutions n'ont été qu'un recours partiel et limité pour les agriculteurs. Ces crédits sont caractérisés par leur taux d'intérêt élevé (36% par an pour la BTM et 2,5 à 3% pour les mutuelles). Alors très peu des paysans ont pu en bénéficier utilement.

II. OMBONA TAHIRY IFAMPISAMBORANA VOLA ou « OTIV »

II-1. Historique et Identification de l'institution

II-1.1 Historique

Par le fonds propre de DID, un projet pilote a démarré sur Toamasina en 1990¹⁴. En 1994, OTIV/DID a été installée à Toamasina et « Lac Alaotra ». En 1997, les antennes d'Antananarivo et celles dans le Nord-Est ont été ouvertes.

En 2000, une nouvelle Unité de Promotion a été ouverte à Antananarivo et un autre vers la fin de la même année à Antsiranana dans le cadre du programme de Microfinance (AGEPMF) mis en place par le Gouvernement malgache sous financement de la Banque Mondiale et un co-financement de DID.

La demande d'agrément du réseau auprès de la CSBF est en cours. Le Réseau est actuellement constitué de cinq (5) unités de promotion : Toamasina, Ambatondrazaka, Antananarivo, SAVA et Antsiranana).

Une caisse mère représente les groupes OTIV au niveau de chaque région, c'est une association régie par l'ordonnance 60-133 et par la loi du 04 septembre 1996, portant réglementation des activités et organisations des Institutions Financières Mutualistes.

Trois unités sont entrées dans un processus d'agrément par la CSEF, Toamasina (incluant Ambatondrazaka), SAVA. Le Réseau d'Antananarivo à reçu l'agrément depuis mois d'août 2001.

Comme structures d'Appui, l'opérateur DID (Développement International Des jardins) apporte l'assistance technique en matière de création, de promotion et de développement des mutuelles d'épargne et de crédit. Chaque caisse mère est

¹⁴ OTIV Antananarivo : Document de présentation ,page 2

encadrée techniquement et représentée vis à vis des tiers par une unité de promotion.

Ce programme est financé par des différents Bailleurs de Fonds tels que : DID, AGEPMF, Banque Mondiale, et en partenariat avec PAMF, PNUD, FENU, BTM/BOA, CRS, LDI, PSE.

A partir de l'année 2001, le Réseau OTIV Tanà commence à s'installer dans les quartiers urbains et une nouvelle unité sera également mise en place dans la région d'Antsiranana.

OTIV de la région Antananarivo

En 1994, les sites et les partenaires potentiels dans la région d'Antananarivo ont été identifiées pour la mise en place du Réseau Imerina.

En 1996, la mise en place des 12 premières mutuelles du réseau Imerina dans le cadre du projet d'Assistance Technique des Finances rurales (cofinancement de la Banque Mondiale et DID), en partenariat avec l'ADMMEC, du PSE et de l'Association des Producteurs de lait (ROMA) dans des sites ruraux et périurbains.

Les études de faisabilité et identification des sites a été réalisée en 1998-1999 pour l'extension du réseau OTIV dans la province d'Antananarivo.

En 2000, signature d'une convention AGEPMF/DID : projet de mise en place d'un Réseau plus vaste, couvrant la grande région d'Antananarivo, avec l'intégration des 12 Mutuelles de l'ancien Réseau.

Celle de l'année est aussi remarquée par la préparation de la demande d'agrément auprès de la CSBF et le remplacement de pratiquement toute l'équipe de l'ancienne Antenne du Réseau Imerina.

L'année 2001 est caractérisée par l'implantation des premières caisses urbaines prévues dans le Réseau Grand Tanà et l'obtention de l'agrément auprès de la CSBF.

En 2002 la structure du réseau Grand Tanà a été mise en place avec 8 caisses et 30 caisses de services.

II-2. Structure d'appu

III-2-1. Agence d'Implantations et de Développement (AID)

Parmi les 4 organismes qui interviennent actuellement à Madagascar, le DID est le principal organisme technique

spécialisé qui se préoccupe directement au soutien des activités des réseaux OTIV.

Le DID : le Développement International Desjardins est une composante de mouvement des caisses Desjardins du Québec.

Crée en 1970¹⁵, DID s'est spécialisé de la mise sur pied et la restructuration de coopérative d'épargne et de crédit dans les pays en développement et en reconstruction. Au fil des ans, DID est donc l'une des plus importantes sociétés d'intervention associée à la création de la croissance d'entreprise coopératives.

Ses engagements l'amènent à :

- participer à la création et à la consolidation de réseaux de coopérative d'épargne et de crédit
- collaborer à l'émergence de structure favorisant l'accès au crédit pour les femmes
- Contribuer à l'élaboration ainsi qu'à l'adaptation de cadre législatif.

DID a également mis au point des mécanismes d'investissements auprès des certains partenaires étrangers contribuant ainsi à la consolidation de leurs activités et à leur croissance financière.

DID collabore étroitement avec l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), le Ministère des Affaires Etranger du Canada et de Ministère des Relations Internationales du Québec (MRI). DIC réalise entre autre des mandats pour le compte de la Banque Mondiale, du PNUD, de l'USAID, de la Banque Asiatique de Développement et d'autre agence mutualiste.

DID réalise actuellement des projets dans plus de 25 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, ainsi qu'en Europe Centrale et de l'Est.

¹⁵ OTIV Antananarivo : Document de présentation, page 3.

Il assure, ici à Madagascar, la création et le développement du réseau OTIV depuis 1992, qui est présent sur 5 régions : Antananarivo, Toamasina, Ambatondrazaka, Nord-Est et Nord-Ouest.

En effet pour spécialement, l'OTIV Antananarivo, il existe deux structure d'appui tel que¹⁶ :

- ◆ Directeur de Projet : Monsieur André ZIZKA, Lot IVS, rue Ny Zafindriandiky-Antanimena BP : 7706 et tél. : (261 20) 290 – 68 ou (261 20) 22 290 – 69, Fax : (261 20) 22 287 04 e-mail : Oтив. Tnr @netclub.mg ou azizka @netclub.mg ;
- ◆ Directeur des opérations – Unités de promotion : Monsieur RANDRIANIAINA Ratoarivao, lot IVS 17, rue Ny Zafindriandiky – Antanimena BP : 7706 Antananarivo 101 Tél. : (261 20) 290-68 ou (261 20) 22 290. 69, Fax : (261 20) 22 287 04, e-mail : otiv.tnr@netclub.mg

II-3. Objectifs et populations ciblées

II-3-1. Objectifs et populations ciblées

Comme toute les institutions financières mutualistes, l'activité de l'OTIV est axée sur deux points à savoir : la collecte d'épargne et l'octroi de crédit.

L'OTIV à Antananarivo a donc pour principal objectif de favoriser l'accès de la population de la grande Région en général (sans distinction d'âge, d sexe, de statut professionnel) aux services financiers d'épargne et de crédit à travers des OTIV et promouvoir l'éducation économique, sociale et mutualiste.

Des programmes spécifiques s'adressant à des populations cibles complètement les services financiers classiques :

- le programme Groupes Défavorisés consiste en des « crédits de solidarité » s'adressent aux groupements constitués des femmes démunies de zones d'intervention (urbaines, périurbaines et rurales)
- le programme « Micro-entrepreneurs » s'adresse aux dirigeants de micro entreprises, avec un effort de mobilisation des ressources du milieu informel.

¹⁶ Réseau OTIV Antananarivo : Document de présentation , page 01

II-3-2. Implantation et zones d'intervention

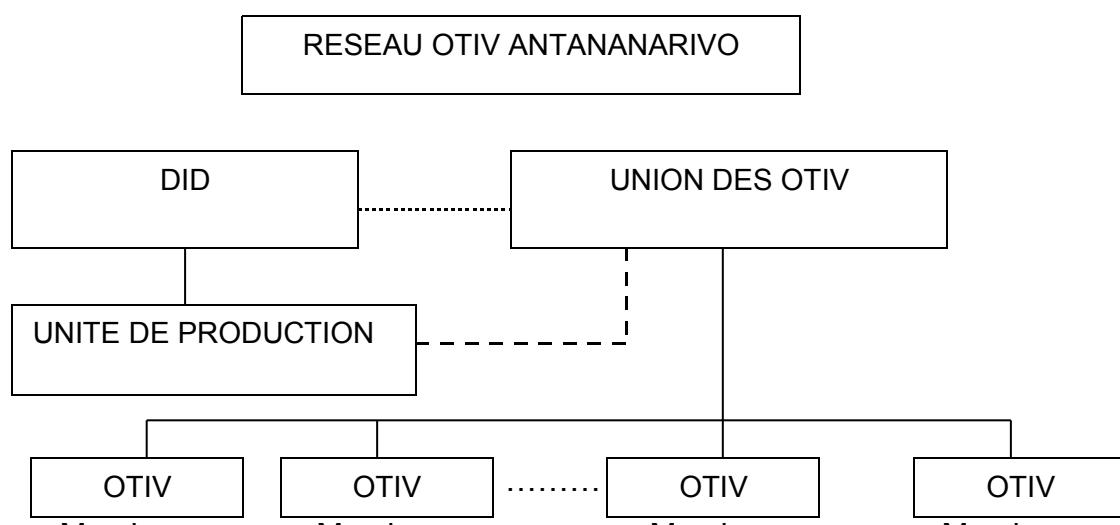
Le Réseau OTIV d'Antananarivo prévoit de couvrir pratiquement toute la province, sauf la région du Moyen-Ouest. Les mutuelles d'épargne et de crédit de la province d'Antananarivo se répartissent dans six Fivondronana¹⁷.

- Manjakandriana,
- Ambohodratrimo,
- Anjozorobe,
- Avaradrano,
- Atsimondrano et
- Antananarivo Renivohitra

Une intervention dans le commune urbaine d'Antananarivo a été commencée à partir de l'année 2001.

II-4. Système de gestion et organisme structurel

II-4-1. Organisme structurel



◆ Effectif de l'institution

¹⁷ OTIV Antananarivo : Document de présentation, page 5

- 8 Gérants
- 39 Caissiers
- 8 Agents de crédits
- 105 Dirigeants
- ◆ Effectif de structure d'appui
- 2 expatriés : un directeur de projet et un assistant technique,
- 18 nationaux, dont un directeur des opérations et 11 cadres et agents pour les services (service technique, service crédit, surveillance financière, gestion administrative et financière, informatique, communication et formation)
- ◆ Rôles des différentes entités

Tableau 7 : Rôles des différentes entités

<i>Entités</i>	<i>Rôles</i>
UNITE DE PROMOTION	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement technique - Formation des Agents et des Dirigeants - Représentation du Réseau vis-à-vis des tiers
CAISSE OTIV	<p>(Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité de crédit, Comité de contrôle)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réception des épargnes des membres - Octroi de crédit aux membres - Tout autre service financier dans l'intérêt des membres - Favoriser la solidarité et la coopération entre les membres - Promotion de l'éducation économique, sociale et mutualiste.
UNION DES OTIV DE LA PROVINCE D'ANTANANARIVO	<p>(Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité de crédit, Comité de contrôle)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des populations aux services financiers d'épargne et de crédit au travers des OTIV qui lui sont affiliées - Représentation des OTIV Membres - Gestion des surplus de liquidités des OTIV membres

	<p>sous forme de placement et de refinancement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de fonds externes pour le financement des programmes spécifiques - Suivi, encadrement, promotion et contrôle de gestion des OTIV - Lieu de concertation, d'échange et d'information des Dirigeants des OTIV
DIRECTION DU PROJET (DID)	<p>Réalisation du projet de mise en place du Réseau OTIV de la Province d'Antananarivo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouvelles MEC OTIV - Intégration des MEC OTIV de l'ancien réseau OTIV IMERINA - Mise en place des instruments pour une croissance sécuritaire du Réseau - Formation du personnel malgache et des Dirigeant en vue d'une appropriation du Réseau par les nationaux à la fin du projet
AGEPMF	<p>Pendant la durée de réalisation du Projet de mise en place du Réseau OTIV dans la Province d'Antananarivo (période contractuelle de 5 ans 2000-2005) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement du projet - Tutelle du réseau : gestion et suivi de la réalisation du plan d'exécution et de l'utilisation du financement (fonds prêtés par la Banque Mondiale pour la mise en place du Réseau)

Source : OTIV réseau Antananarivo

III-3-2. Système de gestion
♦ *Système de surveillance*

Dans le système de surveillance, il existe deux systèmes différents entre autre : le contrôle interne et le contrôle externe.

- *Le contrôle interne*
 - (i) Inspection – Vérification : suivi du respect des normes, procédures et règles au sein des mutuelles, inopinée dans le cadre des travaux

- d'inspection, planifiée (une fois par an) dans le cadre des travaux de vérification.
- (ii) Comité de contrôle : périodique et aussi régulière que possible (hebdomadaire) pour assurer de l'encaisse et de la bonne tenue des documents comptables.
 - (iii) Contrôle interne : vérification mensuelle des comptes de l'unité de promotion.

- Contrôle externe

Audit par le cabinet MPANAZAVA (commissaire aux comptes du Réseau) à la fin de chaque exercice ;

Vérification par une mission de DID à la fin de chaque exercice.

◆ Système d'information de gestion

Deux types de données servent à établir les états financiers et à l'obtention des indicateurs :

- données brutes obtenues de la comptabilité tenue manuellement au niveau des caisses
- données traitées et consolidées avec ceux de l'unité de promotion, pour voir les états financiers de l'union.

Les procédures de manipulation des données sont communes à toutes les caisses. La consolidation des données se fait aussi au niveau de l'unité de promotion mensuellement.

Une étude a été menée par une équipe de DID siège pour la remise à niveau du système d'information de Gestion du groupe. Le dossier est actuellement en phase de validation, et est prévue d'être opérationnel vers le mois de juillet 2003. Ce système d'information de gestion sera alimenté ultérieurement par les données d'un logiciel transactionnel (au niveau des caisses), et nécessitera :

- *l'installation d'équipements informatiques au sein de 8 centres administratifs du réseau.*

- *La formation du personnel des caisses à l'utilisation de l'outil informatique*
 - *La mise en réseau des équipements informatiques de l'unité de promotion.*
- **Gestion des liquidités**

Tout excédent est transféré au niveau de l'union. Aucun transfert direct entre caisses n'est possible, mais de refinancement au niveau de l'union peuvent être autorisés par le conseil d'Administration de cette instance.

- **Fonds de sécurité**

- (i) *Fonds constitués par des cotisations mensuelles des OTIV affiliées à l'union des OTIV de la province d'Antananarivo, à hauteur de 3% des encours de crédit pour constitution d'une réserve spéciale destinée à restructurer financièrement les OTIV ayant connu des problèmes particuliers, et étant de ce fait en difficulté pour continuer leurs activités.*
- (ii) *Viennent en complément des provisions sur les prêts à risques et celles sur des risques généraux.*

II.4. Les services offerts

Q

Qtant que Institution Financière Mutualiste, l'Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola ou « OTIV » offre deux services différents à son public¹⁸.

II-4-1. Membre

Pour être membre, l'OTIV prépare le respect des conditions suivantes :

(*) respecter les conditions de la gestion

(*) Paiement de 13.500 Fmg dont :

- Montant du droit d'adhésion 3 500 Fmg
- Montant de la part sociale 10 000 Fmg

(*) Carte d'Identité Nationale avec deux photos récentes.

Pour pouvoir épargner et avoir de crédit auprès de l'OTIV, il faut être membre.

¹⁸ OTIV Antananarivo : Prospectus et support de sensibilisation, page 2 et 3.

II-4-2. Dépôts

Il existe trois formes de dépôts :

◆ Dépôts à vue (DAV)

Objectifs : - Argent disponible à tout moment

- En sécurité
- Aider à la trésorerie

Conditions : - dépôts sans limite

- les déposants peuvent retirer ou déposer de l'argent comme ils veulent
- non rémunéré et sans frais de gestion

◆ Dépôts spécialisés (DS)

Objectifs : - permettant au membre de garder en réserve des sommes d'argent
- il peut retirer à tout moment

Conditions : - placement calculé sur le solde minimum mensuel : 3 % par an

- rémunéré et sans frais de gestion
- le membre peut retirer à tout moment
- le dépôt peut constituer le GAGE
- dépôts minimum est de 250.000 Fmg
- sans délais
- Paiement d'intérêt chaque six mois

◆ Dépôts à terme (DAT)

Objectifs : Placement financier

Conditions : - rémunération au taux 4,5% à 6,5%

- sans frais de gestion
- dépôts une seule fois, minimum 1.000.000 fmg
- on pourra multiples les dépôts

II-4-3. Crédit

Il existe deux natures de crédit

◆ Prêt à court terme

Objectifs : - financement de la consommation : dépannage (frais scolaires, frais médicaux, besoins alimentaires)

- Avances commerciales : financement d'opérations commerciales à courte rotation.

Conditions :

- remboursement entre 3 à 12 mois
- garantie matérielle dont la valeur équivaut à 1,5 fois la valeur du crédit
- constitution d'un dépôt représentant au moins un quart (1/4) du crédit demandé
- intérêt de 3% du capital non encore rembourser

◆ Prêt à échéances périodiques

Objectifs : - financement d'activités commerciales et agricoles

- financement d'investissements

Conditions : - Durée maximum 24 mois

- Garantie matérielle dont la valeur équivaut à 1,5 fois la valeur du crédit
- Constitution préalable 'un dépôt représentant au moins ¼ (un quart) du crédit demandé.

Toute la demande du crédit doit être accepter par les comités responsables.

TROISIEME PARTIE : EVOLUTIONS DES ACTIVITES

BILAN

Depuis 1999, Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola ou « OTIV » du réseau Antananarivo a offert à son client de deux services. Les dépôts et le crédit. OTIV (réseau Antananarivo) a commencé à installer son agence dans les zones rurales. A partir de l'année 2001. Son réseau commence à s'implanter dans les quartiers urbains.

I-1. Analyse des résultats (1999-2002)

Avant d'entamer l'analyse des activités de l'OTIV du réseau Antananarivo, la question se passe ici : 'au début de sa création, comment s'évolue-t-elle par rapport aux autres Institutions mutualistes ?'

L'OTIV est une Institution Financière Mutualiste qui a démarré à Toamasina pour 1992 par le fonds propre de DID (Développement International Desjardins).

Elle est parmi les deux premières institutions mutualistes qui a le plus grand réseau, avec la URCECAM.

◆ En terme de volume d'activités

En 2001, 85%¹⁹ de volume totale d'épargne des ménages sont occupées par OTIV, et 36% de volume totale des crédits sont encore réalisées par cette institution.

◆ En terme la couverture géographique

OTIV a cinq agences à Madagascar parmi les 14 caisses et 98 caisses²⁰ pour les 361 qui existent. Parmi les 158.996 membres dans les IFMs, le 88.152 sont adhérés à l'OTIV ou 55%.

Pour le réseau OTIV Antananarivo (1999 à 2002)

Au cours des quatre dernières années, le développement des activités de l'OTIV Antananarivo est très rapides et soutenu.

Cet développement est traduit par :

- l'extension de la couverture territoriale
- le développement des activités : nombre des membres et de clients, volume des dépôts collectés auprès de la clientèle, volume des crédits distribués.

I-1-1. En terme de volume d'activités

◆ Les ressources financières

Pour l'OTIV réseau Antananarivo, il existe trois types de ressources différentes :

- Fonds propres : fonds qui appartient à l'institution. Il comprend donc : le capital et les autres fonds propres.

La comparaison entre l'année 2001 et 2002 montre que en 2002, il existe une diminution de 25% du fonds propres au niveau de cette institution, malgré l'augmentation de son capital social.

- Ressources externes : ressources qui viennent des Bailleurs de fonds ou des partenaires financiers.

Tableau 8 : Ressources financières externes

Sources	Nature	Période couverte	Utilisation

¹⁹ APIFM : Données statistiques sur les réseaux d'IFM au 31/12/01, page 2

²⁰ APIFM : Données statistiques sur les réseaux d'IFM au 30/06/03, page 1

Banque Mondiale	Subvention	2000-2005	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des frais de fonctionnement de l'Unité de promotion (Première année), -Financement des équipements, des aménagements et /ou réhabilitation des locaux
DID	Subvention	Exercice année 2000	Restructuration financière des MEC du réseau Imerina, avant leur intégration au réseau Tanà

Source : OTIV Antananarivo : « Document de présentation »

♦ Le volume d'épargne collectée

De 1999 à 2002, le volume d'épargne a connu une meilleure augmentation. Il est passé de 1,9 en 1999 à 6,5 milliards, c'est-à-dire une augmentation de trois fois. Cette augmentation est le résultat de l'amélioration de l'activité et aussi l'installation des plusieurs caisses dans la zone urbaine d'Antananarivo en 2001.

Tableau 9 : Evolution de l'épargne

	1999	2000	2001	2002
Encours épargnes (Milliards Fmg)	1,9	3,8	5,4	6,5
Epargne moyenne par membre (Fmg)	314 276	387 780	374 151	373 434

Source : Réseau OTIV Antananarivo

On a remarqué qu'en 2000, le volume d'épargne a connu une meilleure augmentation. Il est passé de 1,9 en 1999 à 3,8 en 2000, donc, se multiplier par deux. En 2001, on a enregistré une augmentation de 42% par rapport au 2000.

Tableau 10 : Ressources financières

Année	Fonds Propres		Total des Fonds propres	Encours de dépôts		Total des dépôts
	Capital Social	Autres fonds propres		DAV	DAT	
2001	141 900 000	599 800 000	741 700 000	5 079 500 000	290 900 000	5 370 400 000
2002	251 000 000	337 900 000	588 900 000	6 055 800 000	454 300 000	6 510 100 000

Source : APIFM : donnée statistique sur les réseaux (2001-2002)

Le crédit distribué

En période 1999-2000, les crédits distribués se sont accrues de 936 millions à 1815 millions, c'est à dire une augmentation de 94%, donc presque deux fois.

En 2001, par rapport à l'année 2000, l'institution a enregistré une diminution de crédit de 28% (passée de 1815 à 1417).

Même en 2002, le volume de crédit a fortement baissé : 1417 à 687, c'est-à-dire une diminution de 51%.

Tableau 11 : Evaluation de crédit

	1999	2000	2001	2002
Encours de crédit (millions Fmg)	936	1817	1417	687
Nombre bénéficiaire encours	536	698	528	295

Source : OTIV Antananarivo : « Document de présentation »

Cette diminution importante de volume de crédit, notamment en 2002 (51%), avec de nombre bénéficiaire encours, est causé, effectivement, par la « crise politique de 2002 ».

Cette crise a des effets pervers sur le marché financier : l'instabilité politique (décembre 2001 à mi- 2002) : fait perdre la confiance des investisseurs à Madagascar, plus particulièrement les institutions financières à cause de l'augmentation des risques (risques de défaillance et risque de non remboursement) liées à l'instabilité économique.

♦Perte des clients à cause : de crainte des pertes liées à l'inéficiency du produit (pour les commerçants), ainsi que le crainte d'endettements massifs liés à la hausse de taux d'intérêt.

En 2001, parmi les crédits encours, 36%²¹ sont en souffrance (à risque), contre 16% pour l'année 2002. Cette diminution est due à la baisse de crédits octroyés et aussi à la rationnement effectué par les institutions financières face à l'instabilité politique et économique existaient. Ces crédits sont tous en court terme (-de 2 ans).

I-1-2. En terme de couverture géographique

♦Nombre de caisses

En général, pendant la période de 199-2002, le nombre des caisses s'est accrue de 12 à 29, c'est-à-dire une augmentation de presque 140 %.

En 2000, aucune caisse a crée dans toutes les agences Antananarivo. Mais, en 2001, l'OTIV du réseau Antananarivo a installé dix autres caisses. Ces caisses sont probablement installées dans la zone urbaine d'Antananarivo renivohitra.

L'année 2002, les caisses ont augmenté de 32%, le nombre des caisses de ce réseau est passé de 22 à 29.

Jusqu'au mois d'avril de cette année, le nombre de caisses est de 30 et elles répartissent dans toutes les sous-préfectures dans le réseau OTIV Antananarivo.

²¹ APIFM : « Données statistique sur les réseaux : 31/12/01 et 31/12/02, page 3

Tableau 12 : Répartition des caisses

Nom	Localisation (OTIV)
AINA	Ambanidia – Soanierana – Ambohipo
FARIMBONTSOA	Amefiloha – Anosibe – Antohomadinika – 67 Ha
FANAVOTANA	Alasora – Andoharanofotsy – Itaosy
MAHASOA	Ambohidratrimo – Ambohitrimanjaka – Imerinafovoany – Ivato Mahitsy
RINDRA	Anjozorobe – Mangamila – Ambatomena – Akazondanhy
TAMBATRA	Ambatomanoina – Ankadikely Ilafy – Sabotsy Namehana – Sadabe – Talatavolonondry.
VONJY	Analamahitsy – Ampasapito - Mahavoky

Source : OTIV : « prospectus et supports de sensibilisation »

♦ *Le nombre des membres*

La meilleure adhésion de membres est marquée par l'implantation du réseau dans les quartiers urbains d'Antananarivo en 2001. Pendant cette année, le nombre d'adhérents a varié de 14.422 contre 9.891 en 2000. C'est une augmentation de 46% par rapport à l'année précédente.

Tableau 13: Sociétariat

	1999	2000	2001	2002
Nombre de caisses	12	12	22	29
Nombre de membres	6.156	9.891	14.422	17.433
Membres par caisse	513	824	655	601
Pourcentage femmes	42,8%	50,6%	48,5%	47,3%
Pourcentage hommes	53,3%	45,6%	46,2%	45,9%
Pourcentage Personnes morales	3,9%	3,8%	5,3%	6,8%

Source : OTIV Tanà

Pendant cette période, on a observé la forte participation des femmes dans les activités de l'OTIV Tanà, sauf en 1999 (voir tableau).

Cette importance de la participation des femmes est le résultat des programmes qui touchent entre autres les groupes défavorisés (crédit de solidarité à des groupes des femmes). Malgré la légère diminution de participation des femmes pendant les années 2001 et 2002, le pourcentage des femmes est resté toujours supérieur à celle de l'homme.

En outre, l'installation des quelques caisses au niveau des quartiers urbains a, donc, poussé les personnes morales à participer dans les activités de l'OTIV, depuis l'année 2001. Le pourcentage est passé de 3,9 à 6,8 entre 1999 à 2002.

I-2. Impacts de l'évolution

Le développement rapide de la microfinance, l'ampleur des ressources investies, et l'espoir qu'elle suscite comme outil de lutte contre la pauvreté, ont conduit très tôt à s'interroger sur l'impact de la microfinance.

Dans cet égard, l'analyse d'impact est l'étude des interactions (relation de cause à cet effet) entre l'institution et son milieu environnant. Alors ses effets sont directs ou indirects qui s'exercent à différent niveau (individus, ménages, institutions diverses, villages, économie locale, régionale, voir même nationale...).

Selon l'approche de « minimalist²² » s'est développée au milieu des années 90, la meilleure preuve de l'impact était finalement :

- ◆ L'existence d'une institution sur la durée
- ◆ Sa performance financière

En d'autre terme, les grands critères de succès étaient :

- ◆ Le nombre de clients atteints
- ◆ Pourcentage de couverture des coûts
- ◆ La dépendance envers les subventions

Grâce au développement des activités de l'OTIV, notamment, du réseau Antananarivo (nombre des membres, volume de crédits octroyé et l'épargne collectée,...), on peut noter qu'elle a des impacts positifs sur la vie des pauvres.

Donc, ces dernières années, la démarche des études d'impact s'est orientée vers l'amélioration des services plus que la volonté de démontrer l'impact.

Perspectives

II-1. Les problèmes et limites

En général, les problèmes de la microfinance portent pour les bailleurs de fonds, prescripteurs et les opérateurs, un intérêt croissant à l'analyse de l'adéquation des services des IMF à leur clientèle cible. Sous cet angle, la question est moins « combien de clients atteindrons nous ?, Qu'est-ce qu'on fait pour que les clients sont satisfaits ? ».

²² CERISE : Evolution récente des enjeux et outils et l'analyse d'impacts
www.esf.asso.fr, page 02

En Afrique de l'Est le problème est porté par la question : « pourquoi des clients en sortent et d'autres n'y entrent pas ? ». Alors comprendre pourquoi d'autres ne sont pas intéressés à en faire partie contribue à mettre en lumière les préférences des clients en matière de services financière. Donc, cela peut motiver et orienter le développement des produits et services de microfinance innovant et fondés sur la demande des clients.

♦ Les problèmes particuliers rencontrés par l'OTIV du réseau Antananarivo

Comme toutes les IFM, les problèmes sont basés sur la confiance et la satisfaction des clients. Pour eux, il existe deux problèmes principaux :

- (i) Rationnement des crédits : Plafonnement de crédit en fonction de leur capacité de remboursement et le taux de rentabilité de projet. Par exemple, un client demande 2.000.000 Fmg de crédit, après avoir étudier son cas et les risques et rentabilités de son projet, l'OTIV a décidé de lui accorder seulement 1.500.000 Fmg. Alors, ce client devient insatisfait.
- (ii) Procédures non respectées : exemple : avant de retirer la somme d'argent supérieure ou égale à 2 millions dans son compte, un client doit d'abord faire prévenir l'institution quelques jours avant, pour que cette somme soit disponible, surtout si cette somme n'a pas disponible à ce moment – là, alors, l'institution devrait l'emprunter auprès de la Banque ou autres.

Ces problèmes sont susceptibles de changer les comportements des clients : retirer, par exemple.

♦ Les problèmes généraux à toutes les IFM

Malgré, les problèmes particuliers de chaque IFM, sont nombreuses les difficultés communes rencontrées par les institutions financières.

Le secteur informel

Il y a une demande substantielle, effective et insatisfaite de microfinance à Madagascar. La maturité de client est correspond au type de preuve car²³ :

- 75% vivent au-dessous du seuil de pauvreté
- 78% des ruraux résident en campagne et 82% gagnent au moins une partie de leurs moyens subsistance à partir de l'agriculture
- 98% du secteur informel sont engagés dans des entreprises qui emploient cinq personnes ou même moins et qui sont non déclarées, non patentées et sans immobilisation.

La majorité des pauvres sont appartenir au secteur informel n'a pas accès aux services bancaires formels. Ils ont créé un immense besoin de microfinance à Madagascar.

²³ Pepe ANDRIANOMANANA, Alain P. BERNARD, Léon RAMAMONJISOA ? Dr Clive GRAY ...
« MADAGASCAR : le secteur financier à l'aube du 21^{ème} siècle : états de lieu et orientation ». CEE Université d'Antananarivo, année : novembre 2000, page : 194, 196

Pour les sources traditionnelles de crédit pour les micro entreprises, l'étude Fraslin et Zeller a conclu que « les familles rurales empruntent souvent à Madagascar, mais rarement auprès de sources formelles ». Au lieu d'emprunter aux familles, aux amis et aux fournisseurs. Une enquête effectuée en 1992 montre que 96+% des ménages avaient empruntés au moins une fois auprès des secteurs informels.

Raison d'existence

♦Cause non-enregistrement et non-formalisation des activités du secteur informel résident d'une part dans la complexité des démarches administrative dont il faudrait s'acquitter : difficile identification des bureaux de traitement des dossiers, remplissage des imprimés, coûts des opérations, contact dominés par les méfiances et des suspicions²⁴ réciproques.

♦Pour les clients, le système de crédits impose de formalité stricte pour les études et les octrois de crédit en montant, en garantie, en suivi des échéanciers. Les épargnants individuels et ruraux ne peuvent pas répondre à ces critères.

Alors, il existe deux conséquences induit par ces problèmes²⁵ :

-retire des clients : ces sont des clients qui partent

-non-intéressé des autres : qui ne sont pas décider d'être

-Problématique foncière²⁶ : moins de 25% de terre sont immatriculées.

L'attribution foncière se règle généralement entre les paysans selon la règle coutumière du premier occupant. Cependant, les litiges en matière d'occupation du sol sont devenus plus nombreux. Alors, c'est à cause de problème foncier, qui constitue une garantie ou un gage pour le crédit, que les pauvres ne peuvent pas accéder aux crédits des IFM.

Donc, pour satisfaire leurs besoins financiers, les paysans font appelles aux prêts informels. La durée du prêt va des plusieurs jours appelles aux prêts informels. La durée du prêt va des plusieurs jours à quelques mois, et excèdent rarement les six mis. Les prêteurs sont des amis et des voisins, parfois même membre des familles. Toutefois, les taux d'intérêts sont si élevés que les gens entrent dans le cercle vicieux de l'endettement. Les prêteurs profitent parfois la situation par le système d'escroquerie.

II-2. Perspectives et visions à venir

Malgré, le développement et la mutation du secteur de micro-finance à Madagascar, l'intégration de la population dans ce secteur est reste encore plus loin. Alors le taux de pénétration est de 2,5%²⁷.

La politique du gouvernement dans la promotion de la microfinance est axée sur l'encouragement dans la promotion de la micro finance est axée sur l'encouragement de

²⁴ Madagascar les défis d'un développement durable ; Edition : CERIC s.a.r.l année : août 2002 ; page 162.

²⁵ Microfinance à Madagascar

²⁶ Stuart Rutherford de SAFESAVE : FOCUS N°15 : « la nouvelle ère des services microfinance » édition : Tpharie Crenn ; année : 2002 ; page : 17.

²⁷ Madagascar, les défis d'un développement durable, édition : CERIC SARL Année 2002, page 163.

l'établissement « d'institutions mutualistes dans les zones rurales et urbaines, l'adoption des prestations en fonction des besoins spécifique des populations rurales ou urbaines concernées et enfin l'octroi de l'indépendance de la gestion et de fonctionnement des établissements de la microfinance.

II-2-1. Amélioration du financement rural et urbain

Le financement rural et urbain, depuis quelques années, commence à se concrétiser au travers des institutions de micro finance tant des institutions mutualistes que des institutions non mutualistes.

Pour améliorer ce financement il faut :

- intensifier la participation des paysans dans le cadre des financements
- introduire une démarche crédit-éducation²⁸ dans les zones délaissées par les organismes financières.
- Trouver ou adapter aux pauvres un système simple et non coûteux pour la démarche administrative.
- Améliorer les conditions d'épargne et de crédits. (adaptées à la situation des populations cibles)

II-2-2. L'accès au foncier

Le droit foncier hérité de l'époque coloniale, puis l'appropriation par les Etats des terres vacantes ont ignoré les systèmes de tenure foncière traditionnels. La cohabitation, de fait de plusieurs systèmes juridiques constitue le premier élément de l'insécurité foncière. Alors pour que les pauvres soit capable d'accéder à la terre. Il faut que ces actions soient réalisées.

- La reconnaissance des droits existants et de leurs dynamiques
- La gestion décentralisée des ressources, en articulation avec la décentralisation administrative.
- Elargissement de la gamme des solutions juridiques, cartographiques et institutionnelles
- De reconnaître juridiquement les arrangements locaux
- La mise en œuvre des opérations de bornages et des formes peu coûteuses d'enregistrement.

II-2-3. L'information et formation des paysans

Le partage des expériences, compétences et savoir-faire acquis par les différents acteurs dans leurs régions, ou communes respectives est un élément important de

²⁸ DSRP Madagascar : 2003, page 85

développement dans une optique d'intervention régionale et de l'amélioration des activités de microfinance²⁹.

- La collecte, la coordination et la mise en réseau tout autant que la diffusion proprement dite d'information scientifique et technique.
- Circulation de l'information : c'est un préalable indispensable à toute concertation régionale. Exemple : l'information sur l'importance du micro-crédit pour les gens.

La formation des paysans est aussi primordiale pour améliorer le plus individualisés, possible, prenant en compte les acquis de futurs formés, afin que les paysans comprennent l'importance de l'activité de la microfinance.

II-2-4. Les systèmes financiers décentralisés

L'accès au crédit est un facteur essentiel du développement. La promotion des systèmes financiers décentralisés recoupe de fait trois approche³⁰ :

- (i) Systèmes mutualistes s'appuyant sur le sociétariat et la constitution, par le solidaire, d'une épargne préalable avant tout accès au crédit.
- (ii) Les systèmes de crédit solidaire qui privilégient la distribution des crédits par rapport à l'épargne.
- (iii) Les caisses villageoises d'épargne-crédit autogérées (CVECA) qui s'appuient sur les groupements de base pour la distribution de crédits

Alors, pour l'OTIV réseau Antananarivo, ses objectifs futurs se représentent comme suit :

En 31 décembre 2004³¹ :

- Augmentation de 20% de nombre des points de services (caisses)
- Nouveaux crédits pour les entrepreneurs (micro-entrepreneurs) de un milliard
- Augmentation du volume de crédit et le nombre des groupes défavorisés de 50%
- Diminution à 06% le taux des prêts en retard

Ces objectifs correspondent à la stratégie de la décentralisation des services financiers.

²⁹ Banque Mondiale : Le développement des agriculteurs d'Afrique subsaharienne (les actions de la coopération française), écrit par : Charles JOSSELIN, année 2001 page 16

³⁰ Banque Mondiale : Le développement des agriculteurs d'Afrique subsaharienne (les actions de la coopération française), écrit par : Charles JOSSELIN, année 2001 page 15

³¹ OTIV Antananarivo : Tableau de suivi des objectifs.

CONCLUSION

Le secteur de la microfinance entre aujourd’hui dans une phase de mutation et, ponctuellement, des crises. Alors que certain nombre d’IMF de la première génération atteignent une taille significative. Malgré, le développement des activités de la microfinance à Madagascar, le taux de pénétration de la population est encore faible (2,5%). Alors, le développement du programme de l’offre de services passe par une approche articulée et en adéquation avec la dynamique du milieu. Or, la grande région d’Antananarivo loge des groupes spécifiques qui nécessitent une offre de services adaptée. Ces programmes touchent entre autre des groupes défavorisés. La clientèle visée est les femmes, plus particulièrement les plus pauvres d’entre elles. L’intention est de permettre à l’ensemble de la communauté ou au particulier de la zone d’intervention d’accéder à des services d’intermédiation financière de qualité, afin de favoriser la participation des populations dans l’émergence du mouvement mutualiste. Donc, le programme « groupe défavorisé » vise une clientèle essentiellement féminine et se veut des femmes dans des réseaux financiers formels. Alors, actuellement l’objectif des pays en voie de développement est l’augmentation du taux de pénétration du service de Microfinance. D’où, pour que cet objectif soit réalisé, il faut que ce service soit accessible, surtout pour les pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Madagascar « DSRP 2003 »
- 2- Banque Mondiale « Microfinance à Madagascar » année 2000
- 2- Internet :google.fr ; <http://www.madagascar.conctacts.com/microfinance/>
- 3- Ministères des finances et de l'Economie : « Revue trimestrielle n°1 » année : décembre 1998.
- 4- Madagascar : « les défis d'un développement durable » ; Edition : CERIC SARL ; année : Août 2002.
- 5- Stuart Rutherford SAFESAVE, FOCUS n°15 ; « la nouvelle ère des services microfinances ; Edition : Tiphanie Crenn, année : 2002
- 6- Monsieur Pepe ANDRIANOMANANA, Alain Pierre BERNARD, Docteur Clive GRAY, professeur Fourzi MOURJI, Léon RAMAMONJISOA : Madagascar : « les secteurs financiers à l'aube du 21^{ème} siècle » ; année 2000 : C.E.E. Université d'Antananarivo »
- 7- Charles JOSSELIN ; le développement des agriculteurs d'Afrique subsaharienne : « Repères pour les actions de coopération française » (Ministères des affaires étrangères) ; année : 2000.
- 8- Réseau OTIV Antananarivo : « Document de présentation » ; année : 2003.
- 9- OTIV : Prospectives et support de sensibilisation
- 10-APIFM : Données statistiques sur le réseau d'IFM au 31/12/2001
- 11-APIFM : Données statistiques sur les réseaux d'IFM au 31/12/2002

Nom et prénoms : NATAO Bias Carlos

Titre : EVOLUTION ET IMPORTANCE DE LA MICRO FINANCE : CAS DE « OMBONA TAHIRY IFAMPISAMBORANA VOLA » ou « OTIV » REGION D'ANTANANARIVO.

Pagination : 57

Tableau : 13

Graphique : 00

RESUME

La microfinance avait existé à Madagascar avant 1990. Seule la BTM qui était une Banque Nationale qui intervenait dans ce secteur. Alors, pour but d'améliorer les revenus et du niveau de vie de la population par un accès à des services financiers décentralisés et de proximité ; le gouvernement avec la collaboration de la Banque Mondiale et les opérateurs, a décidé d'émerger les institutions financières dans les activités de la microfinance.

Depuis le début des années 90, les lignes de crédit spécifiques fournies par les bailleurs de fonds ont été progressivement remplacés par des projets ou programmes visant à la promotion d'institution financière viables. Malgré, le taux de remboursement élevé du crédit (90%), le taux de pénétration de la population reste encore très faible (2,5%). Celle-ci est due principalement à la non-adaption des procédures et des conditions des services offerts aux besoins ou à la possibilité des populations cibles. Pour le réseau OTIV Antananarivo et même pour les Institutions financières de la microfinance, leur stratégie est actuellement l'intégration locale des services financiers décentralisés par le système d'adaptation, des services offerts.

Directeur de thèse : Monsieur Pepe ANDRIANOMANANA

Adresse de l'auteur : Bloc 54 A Cité Universitaire Ambohipo

Antananarivo 101